

## REGLEMENT DU JEU « Tendances Logicielles Printemps 2007 »

### **Article 1. Société organisatrice**

La société IBM, société par Actions Simplifiée au capital de 542 737 118 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 118 465 et dont le siège social est situé à Courbevoie (92400), organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat qui se déroulera sur Internet ainsi qu'au CNIT de Paris La Défense, le 27 mars 2007 et dont les modalités sont ci-après exposées.

### **Article 2. Champ d'application**

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure invitée et présente aux Tendances Logicielles de Printemps organisées au CNIT à Paris La défense le 27 mars 2007.

Sont exclus du champ d'application : les membres du personnel de la société organisatrice et les membres de leur famille, les intervenants du séminaire, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion de ce jeu.

Une seule participation par personne (même nom, même adresse postale).

### **Article 3. Mécanisme du jeu**

Pour participer, il suffit, le jour du séminaire, soit le 27 mars 2007, de :

- déposer sa carte de visite ou de remplir un formulaire disponible gratuitement sur simple demande sur le lieu du séminaire et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet entre 8h30 et 16h00,
- être présent au moment du tirage au sort qui aura lieu, lors du cocktail de clôture, entre 16h45 et 17h15.

Une chance supplémentaire de gagner sera attribuée aux personnes ayant répondu sur Internet, avant le séminaire, à un quizz accessible entre le 1<sup>er</sup> mars 2007 et le 23 mars 2007 à l'adresse suivante : [www.ibm.com/fr/tendances\\_logicielles](http://www.ibm.com/fr/tendances_logicielles) (en cliquant sur le bouton « Jeu Concours »).

Pour les personnes ayant répondu à ce quizz, leurs noms seront donc déposés en double exemplaire dans l'urne à partir de laquelle sera effectuée le tirage au sort.

Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul.

### **Article 4. Attribution des lots**

Ce jeu donnera lieu à la désignation, par tirage au sort effectué le 27 mars 2007 par IBM de 6 gagnants parmi tous les participants présents au moment du tirage au sort, ayant déposé leur carte de visite ou le formulaire dûment complété dans l'urne.

### **Article 5. Dotation du jeu**

La dotation globale de ce jeu est :

- un coffret bien-être d'une valeur unitaire moyenne de 239 €TTC

- 5 Blackberry 8100 d'une valeur unitaire moyenne de 150 €TTC.

Le nom des gagnants sera révélé publiquement au moment du tirage au sort par une personne représentante d'IBM.

Si parmi les personnes tirées au sort, l'une ou plusieurs d'entre elles n'étaient pas présentes au moment du tirage au sort, le ou les lots correspondant serai(en)t remis en jeu.

Les lots sont remis sur place par un représentant d'IBM. En cas d'indisponibilité d'un lot le jour du tirage au sort, ce lot sera envoyé par la poste dans un délai d'un mois.

Aucun lot ne pourra être repris ni échangé de quelque manière sauf circonstances édictées ci-dessous. Notamment, le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, la société IBM se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### **Article 6. Contrôles et réserves**

En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, la société IBM se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le jeu.

L'organisateur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour mettre fin à cette situation dans les plus brefs délais.

Les joueurs ne pourront engager sa responsabilité et lui demander quelque réparation du fait des modifications ou annulations ainsi survenues.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout problème technique ou indisponibilité survenant en cours de connexion sur Internet ou de toute perte survenue à cette occasion. Plus particulièrement, la société IBM ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité et leur vie personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

#### **Article 7. Acceptation du règlement**

La participation de ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez Maître Simonin, Huissier de Justice au 54 rue Taitbout, 75 009 Paris.

Ce règlement pourra, à titre gratuit, être remis à toute personne qui en fera la demande écrite auprès d'IBM à l'adresse suivante (remboursement sur simple demande du timbre au tarif lent en vigueur) :

IBM France

Jeu " Tendances Logicielles Printemps 2007 "

## **Service 0063 – Direction Marketing**

Tour Descartes  
2, avenue Gambetta  
La Défense 5 - 92400 Courbevoie

### **Article 8.**

Les participants peuvent obtenir le remboursement des frais de participation (frais de connexion à Internet pour ceux qui souhaitent répondre au quizz) dans les conditions suivantes :

- ⇒ Frais de connexion sur le site Internet [www.ibm.com/fr/tendances\\_logicielles](http://www.ibm.com/fr/tendances_logicielles) sur la base d'un remboursement forfaitaire correspondant au coût de 5 minutes en communication téléphonique locale en heure pleine soit 0,21 euros
- ⇒ La demande de remboursement devra être adressée à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard 15 jours calendaires à compter de la date de clôture du jeu-concours, le cachet de la Poste faisant foi.
- ⇒ Cette demande devra mentionner les nom, prénom, adresse de son auteur ainsi que la date et l'heure de la connexion Internet
- ⇒ La demande de remboursement doit être accompagnée d'un RIB ou un RIP, et envoyée à l'adresse du jeu :

IBM – Service Marketing  
Jeu **Tendances Logicielles Printemps 2007**  
**Service 0063 – Direction Marketing**  
2 Avenue Gambetta  
Tour Descartes – La Défense 5  
92066 COURBEVOIE  
FRANCE

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par personne (même nom, même adresse postale).

### **Article 9. Législation en vigueur**

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris.

### **Article 10. Données à caractère personnel**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant qu'ils pourront exercer auprès d'IBM à l'adresse suivante :

**IBM France**  
Service 3233  
110 Boulevard de la Salle  
Boigny sur Bionne  
45 432 CHECY CEDEX